

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

**Arrêté du 17 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 4 mars 1996 portant codification des règles de conformité des matériels à gaz aux normes les concernant lorsqu'ils sont situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation et de leurs dépendances ainsi que dans les caravanes, autocaravanes et fourgons aménagés**

NOR : DEVP1234226A

*Publics concernés* : fabricants de matériels à gaz.

*Objet* : actualisation des spécifications techniques relatives à la réalisation et à la mise en œuvre des canalisations de gaz à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances.

*Entrée en vigueur* : les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

*Notice* : la modification de l'arrêté du 4 mars 1996 vise à prendre en compte les évolutions des normes dans le domaine de la robinetterie, des raccords, des systèmes de canalisations en plastique ainsi que des régulateurs.

*Références* : le texte modifié par le présent arrêté peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, et notamment la notification n° 2011/0513/F ;

Vu la loi du 24 mai 1941 sur la normalisation ;

Vu le décret n° 62-608 du 23 mai 1962 modifié fixant les règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible ;

Vu le décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation ;

Vu l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 4 mars 1996 portant codification des règles de conformité des matériels à gaz aux normes les concernant lorsqu'ils sont situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation et de leurs dépendances ainsi que dans les caravanes, autocaravanes et fourgons aménagés ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2002 relatif à la prévention des risques d'incendie, d'explosion et d'asphyxie dans les véhicules habitables de loisirs, notamment son article 4,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 5 de l'arrêté du 4 mars 1996 susvisé, les mots : « ou de la Turquie » sont ajoutés après les mots : « provenant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de tout autre Etat partie à l'accord instituant l'Espace économique européen ».

**Art. 2.** – Le tableau constitutif de l'annexe à l'arrêté du 4 mars 1996 susvisé est remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.

**Art. 3.** – Le présent arrêté entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Art. 4.** – Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 septembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général  
de la prévention des risques,*

L. MICHEL

## A N N E X E

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DÉPART de l'obligation de conformité (1)		CONDITIONS particulières ou applications exclues
		3	4	
1	2			5
NF D 36-107 (décembre 1994)	Tuyaux flexibles à base de tube polyamide 11 ou 12 pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant des combustibles gazeux distribués par réseaux	1 <sup>er</sup> février 1998	1 <sup>er</sup> février 1995	
NF D 36-109 (décembre 1989)	Abouts porte-caoutchouc et bouchons destinés à être montés sur certains appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux de la 3 <sup>e</sup> famille distribués par récipients	1 <sup>er</sup> janvier 1992	1 <sup>er</sup> janvier 1992	
XP D 36-110 (février 2000)	Ensembles de raccordement constitués à partir de tubes souples conformes à NF D 36-101 et équipés de dispositifs de serrage pour appareils ménagers à butane et à propane alimentés à partir de bouteilles ou de citernes individuelles	1 <sup>er</sup> juillet 2000	1 <sup>er</sup> juillet 2000	
NF D 36-111 (décembre 1989)	Abouts porte-caoutchouc et bouchons destinés à être montés sur certains appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux et sur les robinets muraux à raccord mâle G 1/2 B	1 <sup>er</sup> janvier 1992	1 <sup>er</sup> janvier 1992	
XP D 36-112 (février 2000)	Tuyaux flexibles à base de tuyau caoutchouc (avec armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant le butane ou le propane alimentés à partir de bouteilles ou de citernes individuelles	1 <sup>er</sup> juillet 2000	1 <sup>er</sup> juillet 2000	
XP D 36-115 (décembre 2006)	Tuyaux flexibles à base de tuyau caoutchouc (sans armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant le butane ou le propane alimentés à partir de bouteilles ou de citernes individuelles	1 <sup>er</sup> novembre 2007	1 <sup>er</sup> novembre 2007	
NF D 36-121 (avril 2009)	Raccords d'extrémité avec joint d'étanchéité pour tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 <sup>er</sup> mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2009	
NF D 36-121/A1) (décembre 2011)	Raccords d'extrémité avec joint d'étanchéité pour tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 <sup>er</sup> janvier 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012	
NF D 36-123 (juin 2001)	Tuyaux flexibles métalliques onduleux, autres que les tuyaux flexibles relevant des normes NF D 36-121 et NF D 36-125, pour le raccordement externe des appareils utilisant les combustibles gazeux	1 <sup>er</sup> janvier 2002	1 <sup>er</sup> janvier 2002	
NF D 36-124 (décembre 1994)	Raccords rapides avec obturation automatique destinés au raccordement externe par tuyaux flexibles des appareils utilisant les combustibles gazeux autres que les appareils de cuisson, lave-linge et sèche-linge domestiques	1 <sup>er</sup> décembre 1997	1 <sup>er</sup> janvier 1996	
NF D 36-125 (avril 2009)	Raccords d'extrémité avec joint d'étanchéité pour tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant le butane et le propane distribués par récipients	1 <sup>er</sup> mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2009	

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DÉPART de l'obligation de conformité (1)		CONDITIONS particulières ou applications exclues
		3	4	
1	2			5
NF D 36-125/A1 (décembre 2011)	Raccords d'extrémité avec joint d'étanchéité pour tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant le butane et le propane distribués par récipients	1 <sup>er</sup> janvier 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012	
XP D 36-126 (août 1997)	Tubes souples homogènes à base de caoutchouc de diamètre intérieur 12 mm, pour raccordement des appareils mobiles à usage non domestique pour utilisation dans les domaines tertiaires et industriels, notamment dans les laboratoires de recherche et d'enseignement utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 <sup>er</sup> juillet 2000	1 <sup>er</sup> juillet 2000	
XP D 36-126/A1 (mars 2002)	Tubes souples homogènes à base de caoutchouc de diamètre intérieur 12 mm, pour raccordement des appareils mobiles à usage non domestique pour utilisation dans les domaines tertiaires et industriels, notamment dans les laboratoires de recherche et d'enseignement utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 <sup>er</sup> mai 2002	1 <sup>er</sup> mai 2002	Extension aux tubes souples de diamètre intérieur à 6 mm
NF EN 1286 (4 avril 2002)	Détendeurs à réglage fixe, à pression de détente maximale inférieure ou égale à 200 mbar, de débit inférieur ou égal à 4 kg/h et leurs dispositifs de sécurité associés pour butane, propane ou leurs mélanges	1 <sup>er</sup> avril 2005	1 <sup>er</sup> avril 2002	A appliquer avec XP M 88-778
NF EN 12864/A1 (mai 2004)	Détendeurs à réglage fixe, à pression de détente maximale inférieure ou égale à 200 mbar, de débit inférieur ou égal à 4 kg/h et leurs dispositifs de sécurité associés pour butane, propane ou leurs mélanges	1 <sup>er</sup> septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	
NF EN 12864/A2 (décembre 2005)	Détendeurs à réglage fixe, à pression de détente maximale inférieure ou égale à 200 mbar, de débit inférieur ou égal à 4 kg/h et leurs dispositifs de sécurité associés pour butane, propane ou leurs mélanges	1 <sup>er</sup> septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	
NF EN 12864/A3 (novembre 2009)	Détendeurs à réglage fixe, à pression de détente maximale inférieure ou égale à 200 mbar, de débit inférieur ou égal à 4 kg/h et leurs dispositifs de sécurité associés pour butane, propane ou leurs mélanges	1 <sup>er</sup> janvier 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2011	
NF EN 13785 (novembre 2005)	Détendeurs de débit inférieur ou égal à 100 kg/h, à pression de détente nominale maximale inférieure ou égale à 4 bar, autres que les détendeurs relevant de l'EN 12864, et leurs dispositifs de sécurité associés pour butane, propane ou leurs mélanges	1 <sup>er</sup> septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	A appliquer avec XP M 88-779
NF EN 13785/A1 (décembre 2008)	Détendeurs de débit inférieur ou égal à 100 kg/h, à pression de détente nominale maximale inférieure ou égale à 4 bar, autres que les détendeurs relevant de l'EN 12864, et leurs dispositifs de sécurité associés pour butane, propane ou leurs mélanges	1 <sup>er</sup> mai 2010	1 <sup>er</sup> mai 2009	A appliquer avec XP M 88-779
NF EN 13786 (octobre 2004)	Inverseurs automatiques de débit inférieur ou égal à 100 kg/h, à pression de détente nominale maximale inférieure ou égale à 4 bar, et leurs dispositifs de sécurité associés, pour butane, propane ou leurs mélanges	1 <sup>er</sup> septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	A appliquer avec XP M 88-779

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DÉPART de l'obligation de conformité (1)		CONDITIONS particulières ou applications exclues
		3	4	
1	2			5
NF EN 13786/A1 (décembre 2008)	Inverseurs automatiques de débit inférieur ou égal à 100 kg/h, à pression de détente nominale maximale inférieure ou égale à 4 bar, et leurs dispositifs de sécurité associés, pour butane, propane ou leurs mélanges	1 <sup>er</sup> mai 2010	1 <sup>er</sup> mai 2009	A appliquer avec XP M 88-779
XP D 30-506 (août 1999)	Appareils à combustion utilisant les combustibles gazeux, non visés par la directive européenne 90/396/CEE concernant les appareils à gaz, et non concernés par une norme spécifique. – Exigences essentielles de sécurité et utilisation rationnelle de l'énergie	1 <sup>er</sup> juillet 2000	1 <sup>er</sup> juillet 2000	
NF E 29-134 (mai 2004)	Déclencheurs de sécurité à robinet d'arrêt incorporé et à deux raccords union G 1/2 mâles pour appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 <sup>er</sup> septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	
NF E 29-135 (décembre 2011)	Robinetterie de gaz, basse pression. – Robinets à tournant sphérique et robinets à tournant conique à fond plat destinés à être manœuvrés manuellement pour les installations de gaz des bâtiments. – Pression maximale de service inférieure ou égale à 500 mbar	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2012	
NF E 29-140 (décembre 2011)	Robinets de commande pour appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux. – Robinets de sécurité (à obturation automatique intégrée)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2012	
NF E 29-141 (décembre 2011)	Robinetterie de gaz, moyenne pression. – Robinets à tournant sphérique et robinets à tournant conique à fond plat destinés à être manœuvrés manuellement pour les installations de gaz des bâtiments. – Pression maximale de service de 5 bar	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2012	
NF E 29-142 (décembre 2011)	Robinetterie de gaz, moyenne pression. – Robinets dits poussoirs (types F et F1)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2012	
NF E 29-190-2 (mai 2011)	Appareils de régulation de pression de gaz (régulateurs) pour réseaux de distribution et branchements. – Partie 2 : régulateurs de type B	1 <sup>er</sup> juillet 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012	
NF E 29-532 (octobre 2005)	Installations de gaz Raccords démontables à joints plats destinés à être installés sur les tuyauteries pour installations de gaz	1 <sup>er</sup> septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	
NF E 29-533 (octobre 2005)	Installations de gaz combustibles Exigences pour le choix des joints plats d'étanchéité utilisés dans les installations de gaz combustibles distribués en réseaux ou par récipients	1 <sup>er</sup> septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	
XP M 88-771 (août 2004)	Robinets destinés à être manœuvrés manuellement pour les installations de gaz des bâtiments	1 <sup>er</sup> septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	
NF EN 751-1 (novembre 1997)	Matériaux d'étanchéité pour raccords filetés en contact des gaz de la 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> famille et de l'eau chaude. – Partie 1 : composition d'étanchéité anaérobie.	1 <sup>er</sup> janvier 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2011	Pour applications gaz uniquement

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DÉPART de l'obligation de conformité (1)		CONDITIONS particulières ou applications exclues
		3	4	
1	2			5
NF EN 751-2 (novembre 1997)	Matériaux d'étanchéité pour raccords filetés en contact des gaz de la 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> famille et de l'eau chaude. – Partie 2 : composition d'étanchéité non durcissante.	1 <sup>er</sup> janvier 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2011	Pour applications gaz uniquement
NF EN 751-3 (novembre 1997)	Matériaux d'étanchéité pour raccords filetés en contact des gaz de la 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> famille et de l'eau chaude. – Partie 3 : bandes en PTFE non fritté.	1 <sup>er</sup> janvier 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2011	Pour applications gaz uniquement
NF M 88-768 (décembre 1980)	Installations d'hydrocarbures liquéfiés en récipients. – Flexibles de raccordement pour phase gazeuse	1 <sup>er</sup> janvier 1996	1 <sup>er</sup> janvier 1996	
XP M 88-778 (avril 2004)	Installations d'hydrocarbures liquéfiés en bouteilles. – Détendeurs basse pression à réglage fixe, directement connectés à une bouteille de butane ou de propane commercial, à usage domestique	1 <sup>er</sup> septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	
XP M 88-779 (octobre 2007)	Installations d'hydrocarbures liquéfiés. – Détendeurs et inverseurs automatiques pour installations domestiques de butane ou de propane à pression de détente jusqu'à 4 bar de débit inférieur ou égal à 100 kg/h	1 <sup>er</sup> novembre 2010	1 <sup>er</sup> novembre 2007	
NF D 36-100 (août 1999)	Tuyaux flexibles à base de tube caoutchouc (sans armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 <sup>er</sup> juillet 2000	1 <sup>er</sup> juillet 2000	
NF D 36-102 (mai 1999)	Tubes souples homogènes à base de caoutchouc de diamètre intérieur 15 mm, de diamètre intérieur 12 mm avec une extrémité évasée à 15 mm, de diamètre intérieur 15 mm avec une extrémité évasée à 20 mm, équipés de dispositifs de serrage, pour raccordement des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 <sup>er</sup> juillet 2000	1 <sup>er</sup> juillet 2000	
NF D 36-103 (juin 2001)	Tuyaux flexibles à base de tuyau caoutchouc (avec armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 <sup>er</sup> janvier 2002	1 <sup>er</sup> janvier 2002	
NF EN 593 (août 2009)	Robinerie industrielle. – Robinets métalliques à papillon	1 <sup>er</sup> janvier 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2011	Pour applications gaz uniquement
NF EN 1555-1 (octobre 2010)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux. – Polyéthylène (PE). – Partie 1 : généralités	1 <sup>er</sup> juin 2011	1 <sup>er</sup> juin 2011	
NF EN 1555-2 (octobre 2010)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux. – Polyéthylène (PE). – Partie 2 : tubes	1 <sup>er</sup> juin 2011	1 <sup>er</sup> juin 2011	
NF EN 1555-3 (octobre 2010)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux. – Polyéthylène (PE). – Partie 3 : raccords	1 <sup>er</sup> juin 2011	1 <sup>er</sup> juin 2011	
NF EN 1555-4 (décembre 2011)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux. – Polyéthylène (PE). – Partie 4 : robinets	1 <sup>er</sup> janvier 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012	

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DÉPART de l'obligation de conformité (1)		CONDITIONS particulières ou applications exclues
		3	4	
1	2			5
NF EN 1555-5 (octobre 2010)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux. - Polyéthylène (PE). - Partie 5: aptitude à l'emploi du système	1 <sup>er</sup> juin 2011	1 <sup>er</sup> juin 2011	
NF T 54-969 (décembre 2004)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux. - Polyéthylène (PE). - Accessoires électrosoudables. - Temps de sécurité du cycle de soudage	1 <sup>er</sup> septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	
NF T 54-972 (janvier 2004)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux. - Polyéthylène (PE). - Robinets - Plage angulaire d'étanchéité et spécifications dimensionnelles complémentaires	1 <sup>er</sup> septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2006	

(1) Colonne 3 : cas des matériels d'un modèle en vente sur le marché français à la date de publication de l'arrêté d'homologation de la norme ou de l'arrêté fixant les dates de mise en application obligatoire de la norme. Cas des matériels pour lesquels à cette même date une procédure est en cours pour faire reconnaître leur conformité à la norme précédente en vigueur.

Colonne 4 : cas des matériels correspondant à des modèles non commercialisés sur le marché français à la date de publication de l'arrêté d'homologation de la norme ou de l'arrêté fixant les dates de mise en application obligatoire de la norme.